

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 D ASCO 156 Subvention (71 400 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association « Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école » pour l'année scolaire 2021-2022.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Projet Éducatif Territorial Parisien signé le 30 septembre 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention de 71 400 euros à l'association « Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école » afin de permettre le fonctionnement du dispositif pendant l'année scolaire 2021-2022 et lui demande l'autorisation de signer une nouvelle convention d'année scolaire 2021-2022 avec l'association ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 71 400 euros est attribuée à l'association « Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école » (111621) afin de permettre le fonctionnement du dispositif pendant l'année scolaire 2021-2022.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer la convention d'année scolaire 2021-2022 d'objectifs jointe au présent projet avec l'association « Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2021 (pour les dépenses entre septembre et décembre 2021) et suivant (pour les dépenses entre janvier et juillet 2022), sous réserve de la décision de financement pour ce dernier.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO